



ISSN 1019-0287

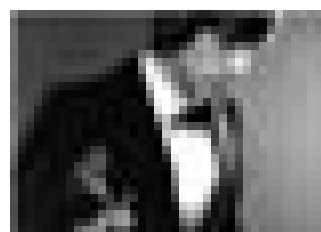
Preis 1,60 €

6. Mai 2005

erscheint freitags

6/5 - 15/5/2005

(film/theatre/concert/events)



Reizwort Hausaufgaben



Bei den Schülern sind sie unbeliebt, auf sie verzichten wollen viele Eltern und Lehrer nicht: Das Vorhaben der Unterrichtsministerin, die Hausaufgaben teilweise abzuschaffen, sorgt für Zündstoff in der Bildungsdebatte.

dës woch, Seite 3

(Foto: Arcsoft)

CITE JUDICIAIRE

Ce n'est pas que la découverte de vestiges qui a fait monter le coût de la Cité judiciaire: avec une rallonge budgétaire impressionnante le gouvernement paie la note d'un pompe architectural coûteux.

Un commentaire de Renée Wagener

125 millions d'euros au lieu de 98: c'est le nouveau plafond que vient de fixer le Conseil de Gouvernement concernant le projet de loi "Cité judiciaire". Une augmentation d'un quart du coût initialement prévu, justifiée "par les remaniements importants auxquels le projet a dû être soumis pour prendre en considération l'avis de l'Unesco", raisonne le gouvernement dans son "résumé des travaux" de la semaine dernière. Et de renvoyer au fait que les vestiges de l'ancien cloître découverts en 2001 auraient rendu nécessaire l'installation d'une crypte archéologique au niveau du parking souterrain. Etonnant alors qu'on ait attendu 2005 pour décider d'une rallonge. Rappelons par ailleurs que, suite aux critiques de l'Unesco en 2001, non seulement la crypte archéologique avait été décidée, mais en même temps, l'envergure (et avec elle le coût) du projet voté

en mars 1999 avait été considérablement réduite.

Comparé au dépassement de 62 pour cent chez le projet de la route du Nord, un quart, c'est encore peu, pourrait-on argumenter. Néanmoins, le gouvernement semble bien conscient que de tels dépassements rendent absurde la procédure parlementaire: lors du même Conseil de Gouvernement, on a également discuté d'une "optimisation" de la gestion financière des grands projets d'infrastructure, envisageant un vote préalable de la Chambre selon le modèle des conseils communaux.

Une meilleure procédure de programmation financière et de procédure législative est une chose, mais l'évolution du projet "Cité judiciaire" soulève la question s'il n'y a pas d'autres failles dans le système. Sous des ministres des Travaux publics comme Goebbels et Hennicot, le

Luxembourg a connu l'émergence et la mise en chantier de projets prestigieux pour ne pas dire pompeux. Dès le départ, tel musée Pei ou telle Philharmonie signifiaient des coûts énormes - notamment parce qu'on avait engagé des architectes huppés, mais aussi parce que les projets eux-mêmes étaient extrêmement ambitieux.

Plus de modestie, c'est ce qu'on aurait également pu souhaiter pour la réalisation de la nouvelle cité judiciaire. Mais non, il a fallu qu'on s'adresse à un Rob Krier, architecte en manque de réalisations à Luxembourg, histoire de lui donner l'occasion de s'immortaliser en élaborant un projet aussi grandiose que cher. Qui passe ces jours-ci par le plateau du Saint-Esprit, peut déjà jeter un coup d'œil sur ces voûtes et arcades "à l'ancienne" coulées en béton, qui laissent présager un style non seulement kitsch mais très peu fonctionnel. Un style qui renvoie d'ailleurs à des idées révolues d'autorité et de toute-puissance judiciaire au lieu d'exprimer la proximité entre justice et justiciable.

Dans les milieux de l'architecture, les critiques plus ou moins ouvertes vis-à-vis du projet Krier reprennent. Mais alors, pourquoi l'alternative du site de la Rode de Bonnevoie, proposée en 2001 par Paul Helming, le bourgmestre de la ville, a-t-elle connu si peu de succès? Elle aurait pourtant rendu possible un projet moderne, fonctionnel et financièrement acceptable. Peut-être parce qu'au Luxembourg, nous sommes gouverné-e-s par des responsables politiques qui ont plus de confiance dans les grands noms que de compétence en matière d'architecture et d'urbanisme. Et que le monde professionnel, craignant des conséquences négatives pour le carnet de commandes, n'ose pas formuler ouvertement ses opinions, avortant ainsi des débats nécessaires. A quand donc une "optimisation" du processus de décision en matière de choix architectoniques? Au point où nous en sommes, on peut presque ressentir du soulagement que les caisses de l'Etat, après une décennie de fastes, soient enfin vides.

Non constructif

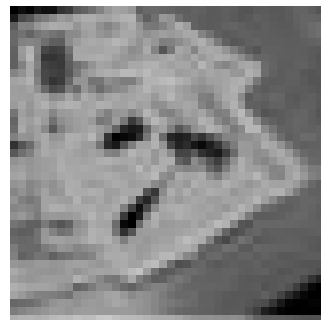
Jacques Nikonoff est convaincu qu'un non à la Constitution ne sera pas la fin de l'Europe mais permettra un nouveau début.

interview, page 2

Errements

Un pas en avant, un pas en arrière. Peut-on résumer ainsi la nouvelle stratégie du Wort?

actuel, page 6



L'en-vers du poète

Dans son écriture, le poète luxembourgeois Emile Hemmen cultive l'amour du détail.

kultur, page 7

Pays-sages?

Notre façon de regarder est remise en question par les expositions "Paysages/Landscapes", à voir actuellement au Casino, forum d'art contemporain.

kultur, page 8



Preis: 1,60 €

